

## Adresse

Rue de Caraman 13 - 7300 BOUSSU

☎ 065 76 61 40

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

Site: [www.eps-boussu-ath.be](http://www.eps-boussu-ath.be)

## Direction

Pierre COQUELET

## Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30

## Inscriptions :

Dès le 30 août à Boussu ( du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 29 août (14h—20h) et à partir du 4 septembre à Ath (du lundi au jeudi)

## Plan d'accès :



**Institut Technique et Professionnel**

**Les Aumôniers du Travail**

**Promotion sociale**



**POSTPRODUCTION DE LA  
PHOTOGRAPHIE**



### Cette formation vise à permettre à l'apprenant:

- de faire des prises de vues;
- de gérer les étapes postérieures à la prise de vues et ce, jusqu'à l'impression de l'image.

### L'étudiant sera alors capable:

- d'importer, de répertorier, de trier et d'archiver dossiers et fichiers;
- de développer des images;
- d'y appliquer les traitements adéquats;
- de se positionner dans la chaîne graphique en tenant compte de la diversité des supports et en s'ouvrant aux nouvelles technologies;
- de réaliser des impressions;
- de justifier le mode opératoire utilisé.

### Conditions d'admission

Certificat Deuxième Degré (C2D) ou équivalent ou test d'admission

### Droits d'inscription :

82,80 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les enseignants sous certaines conditions.

### Horaire des cours

160 périodes

Le mercredi du 13/09/2017 au 13/06/2018 et les lundis 13/11, 11/12, 15/01, 19/02, 12/03, 16/04 et 14/05.

de 17h30 à 20h50

### Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Autres démarches :

#### **Je suis demandeur d'emploi:**

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

#### **Je suis bénéficiaire du CPAS :**

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

#### **Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH.

#### **J'ai moins de 18ans :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription.

*Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.*

*Personne de référence à contacter: Mme Degrève Sophie*